9 Organiser la phase travaux

Qui ?
Dialogues avec ...
Comment ?

Étape 1 : Avant le démarrage des travaux

⇨ Définir les techniques de travaux et les modalités

Maître d'ouvrage

Bureau d'études qui réalise l'avant-projet détaillé + Services de l'État + Organismes publics et privés + Associations + élus

Avant-projet détaillé + démarches administratives

➢ **Définir le périmètre du chantier :**

Stationnement des engins de chantier, sur des zones :

- interdites au public ;
- hors DPM donc hors d'atteinte des vagues ;
- permettant un accès aisé au chantier.

Accès des engins de chantier aux zones de travaux :

- si possible sur des accès déjà existants ;
- sur des passages les moins préjudiciables aux massifs dunaires.

➢ **Définir les itinéraires de déplacement entre la zone d'emprunt des sédiments et la zone de rechargement :**

- en dehors de toute zone sensible (faune et flore protégées, zone d'activités de loisir …) ;
- différents des circulations liées aux activités professionnelles (cultures marines …) ;
- hors d'eau (en fonction des marées).

➢ **Définir les modalités de prévention des pollutions accidentelles**

- en s'assurant que les véhicules utilisés pour les travaux soient en bon état de fonctionnement afin d'éviter toute pollution par hydrocarbures, pendant la durée du chantier. Tout engin suspect doit être évacué du DPM. Les véhicules doivent être équipés de kits anti-pollution.

➢ **Assurer la sécurité du public**

- en informant le public des travaux prévus
- en prévoyant la fermeture des accès aux zones de chantier ainsi qu'une signalétique adaptée.

⇨ Se déplacer sur le site avec l'entreprise

Maître d'ouvrage + entreprise choisie + Services de l'État

Maître d'ouvrage + entreprise choisie + Services de l'État

L'objectif de cette visite est de prendre connaissance des contraintes présentes : horaires des marées, circulation sur la plage, accessibilité à la zone d'extraction… mais aussi de sensibiliser les intervenants aux enjeux présents et aux impacts potentiels sur l'environnement.

⇨ Mettre en sécurité le chantier

entreprise

entreprise + DDTM

Cette phase consiste à organiser la signalisation, l'information et le balisage aux abords du chantier.

MAIRIE DE STE MARIE DU MONT
2 place de l'église
50480 STE MARIE DU MONT

AVIS AUX RIVERAINS et AUX PROFESSIONNELS

Conformément aux autorisations administratives de la DDTM, nous vous informons que nous allons procéder au rechargement en sable de la dune au droit du Musée.
Cette opération se déroulera entre le 25 avril 2019 et le 7 mai 2019.

Nous tenions à vous en informer.

Le Maire,
Henri MEURT

Avis de la commune de Sainte-Marie-du-Mont informant les riverains et les professionnels des travaux de rechargement

Stationnement des engins de chantier © DDTM 50

Une zone d'emprunt des sédiments © Cerema

Cheminements sur la plage lors de travaux à Port-Bail-sur-Mer - © DDTM 50

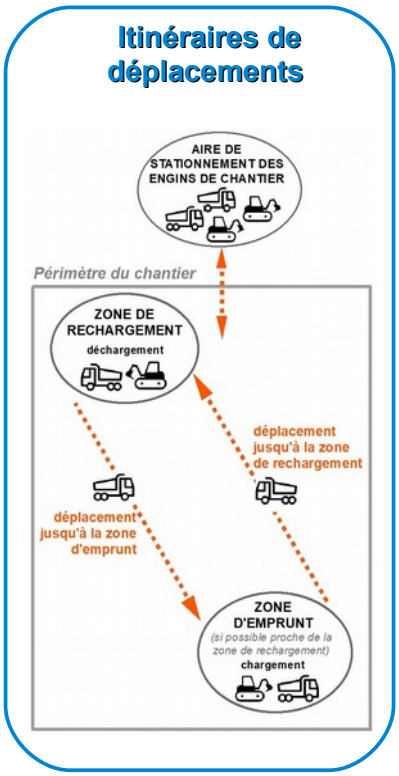

Sécurisation au niveau d'un accès à la zone de chantier © DDTM 50

Sécurisation au niveau d'une zone de rechargement devant le musée du débarquement à Utah Beach - © DDTM 50

Patrimoine historique à prendre en compte dans le périmètre du chantier

Sur les côtes : **les vestiges du Mur de l'Atlantique, épaves... -** À Saint-Jean-le-Thomas : **un four à sel datant de l'âge de bronze** découvert sur la plage - À Urville-Naqueville : **une nécropole gauloise** découverte sur la plage etc. Le cas échéant prévenir la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ou la DRASSM (Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines). En cas de découverte d'engins explosifs, prévenir le COMNORD (Commandement de la Marine nationale de la zone Manche et mer du Nord) au 02.33.92.60.40.

Étape 2 : Pendant les travaux

⇨ Suivre l'avancement des travaux en temps réel

Maître d'ouvrage + DDTM (référents du littoral)

Maître d'ouvrage + *Services de l'État + public (information)*

Visites terrain + Comptes rendus de travaux

Lors de la phase travaux, il est important de vérifier le respect des différentes prescriptions.

Cette phase nécessite de faire des photos des différentes étapes clés.

voir la fiche n°10 – Mettre en place un dispositif de suivi de plage – Élaborer un rapport de visite

⇨ Protéger la zone de rechargement à la fin des travaux

entreprise

entreprise + DDTM

L'objectif de cette phase est de baliser la zone de rechargement pour la protéger des piétinements.

Étape 3 : Après les travaux

⇨ Faire une visite après travaux

Maître d'ouvrage

Services de l'État + public (information)

Comptes rendus de fin de travaux

Il est nécessaire de vérifier la conformité des travaux, notamment le respect des trajets, de la zone de prélèvement, de la profondeur de prélèvement et des volumes prélevés.

➢ faire des relevés topographiques avant et après les travaux afin de déterminer les volumes de sédiments déposés ;

➢ prendre des photographies.

Les zones d'accès au chantier doivent être dégagées et le balisage retiré.

⇨ Établir un bilan environnemental

Maître d'ouvrage

Services de l'État + public (information)

Compte rendu

⇨ Suivre et entretenir le rechargement

voir la fiche n°10 – Mettre en place un dispositif de suivi de plage – Élaborer un rapport de suivi annuel

Surveillance particulière !

Impacts générés par le prélèvement de sable

- s'assurer que les volumes prélevés ne vont pas créer un déficit dans le bilan sédimentaire du site de prélèvement ;
- surveiller les impacts potentiels sur les coquillages, notamment à proximité des parcs conchylicoles ;
- surveiller les impacts potentiels sur la faune et la flore ;
- constater les éventuelles perturbations de la faune et de la flore à proximité.

Impacts générés par le transport de sable

- veiller au respect des itinéraires de circulation définis.

Impacts générés par le dépôt de sable

- constater les éventuelles perturbations de la faune et de la flore à proximité.

À faire figurer dans les comptes rendus de travaux

- date de la visite ;
- date du compte-rendu ;
- dates début/fin des travaux ;
- personnes présentes ;
- description de la situation ;
- photos datées et annotées ;
- conditions météorologiques ;
- coefficients de marées … ;
- conformité du déroulement des travaux (signalisation, information, balisage, zone d'extraction …) ;
- volumes déposés par jour et au total ;
- observations de la faune à proximité du chantier ;
- constat d'éventuels conflits d'usages ;
- conclusion des travaux.

contact : ddtm-sml-gl@manche.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE

Cerema